

Immatriculation au Registraire des entreprises du Québec

Avant de demander un permis à l'Office, vous devez, s'il y a lieu, immatriculer votre entreprise au [Registraire des entreprises du Québec](#). Si des changements doivent être apportés à votre immatriculation, il est souhaitable de les faire dans le site Web du Registraire **avant** de demander tout permis.

DOCUMENTS REQUIS

Veillez vous assurer d'inclure les documents suivants dans votre envoi et de les transmettre à l'adresse figurant au bas de cette page. L'absence d'un ou de plusieurs documents retardera la délivrance du ou des permis. Une demande de délivrance de permis doit contenir :

- le formulaire *Demande de permis de commerçant et/ou recycleur de véhicules routiers* dûment rempli et signé;
- le paiement des droits associés au(x) permis. Si le paiement est effectué par chèque, mandat-poste, mandat de banque ou ordre de paiement tiré sur une coopérative de services financiers, le faire à l'ordre du ministre des Finances. Peu importe le mode de paiement choisi, **le paiement devra pouvoir être prélevé dès la transmission de votre demande**. Tout paiement postdaté retardera l'analyse de la demande de permis jusqu'à la date réelle du paiement. Veuillez vous référer aux [tarifs](#) présentés dans le site Web de l'Office;
- le cautionnement, en fonction des activités commerciales réalisées dans chacun de vos établissements (voir l'annexe 1). Le cautionnement doit être fourni sous l'une des formes suivantes :
 - Police de cautionnement individuel : le cautionnement peut être obtenu auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une institution financière. Utilisez le formulaire [Police de cautionnement individuel](#);
 - Police de cautionnement collectif : le cautionnement peut être obtenu auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une association de commerçants. Fournissez le certificat de membre d'un cautionnement collectif;
- le document [Attestation municipale](#), ou tout autre document fourni et signé par la municipalité, attestant que chacun de vos établissements est conforme à la réglementation relative aux usages en vigueur dans la municipalité où il se trouve. Une attestation est nécessaire pour chaque établissement déclaré aux sections 4 et 5.

Activités sans permis

Vous devez attendre d'obtenir votre permis avant de commencer les activités pour lesquelles ce permis est requis. Un commerçant qui conclut des contrats sans détenir le permis exigé par la loi est passible d'une amende pouvant s'élever à 100 000 \$. Il s'expose également à des recours civils de la part du président de l'Office ainsi que des consommateurs, qui pourraient, notamment, demander la nullité des contrats.

Réservé à l'Office

N° de permis :

Section 1 : Type de demande**Êtes-vous déjà titulaire d'un permis de commerçants ou de recycleur de véhicules routiers?** Oui Non**Quel(s) permis demandez-vous?**

- Un permis de commerçant de véhicules routiers seulement.
- Un permis de recycleur de véhicules routiers seulement.
- Un permis de commerçant de véhicules routiers et un permis de recycleur de véhicules routiers.

Note : Si vous êtes déjà titulaire de l'un ou l'autre de ces permis, vous vous engagez à le remettre volontairement à l'Office dans le cas où la présente demande est acceptée. Ainsi, dans l'avenir, les deux permis seront à renouveler en même temps, à un coût moindre.

Demandez-vous un traitement prioritaire?

Oui Non

Note : Des frais supplémentaires s'élevant à 50 % du coût du permis sont exigés pour un traitement prioritaire.

Section 2 : Renseignements sur le commerçant

Nom de l'entité légale (telle qu'immatriculée au Registraire des entreprises du Québec, s'il y a lieu) :

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ), s'il y a lieu :

Coordonnées du commerçant

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Personne-ressource (facultatif)

Prénom :

Nom :

Téléphone :

Poste :

Cellulaire :

Courriel :

Section 3 : Coordonnées de correspondance

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur (s'il y a lieu) :

Courriel (s'il y a lieu) :

Section 4 : Information relative aux activités de commerçant de véhicules routiers

Inscrire l'adresse de tous les établissements que le titulaire exploite au Québec et pour lesquels un **permis de commerçant de véhicules routiers** est demandé. S'assurer que les renseignements fournis ci-dessous sont conformes à ceux déclarés au Registraire des entreprises du Québec. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre le formulaire [Ajout/retrait d'un établissement](#).

Coordonnées de l'établissement n° 1

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur (s'il y a lieu) :

Courriel (s'il y a lieu) :

Faites-vous le commerce de :

- | | | |
|---|-----|-----|
| • motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs ou machineries agricoles? | Oui | Non |
| • véhicules autres que ci-dessus dont la masse nette est de moins de 5500 kg? | Oui | Non |
| • véhicules de 5500 kg et plus? | Oui | Non |

Types de véhicules dont vous faites le commerce :

AU – véhicules de promenade de 3000 kg ou moins	<input type="checkbox"/> MC – motocyclettes	SN – souffleuses à neige qui doivent être immatriculées
CA – véhicules de promenade de plus de 3000 kg	<input type="checkbox"/> MN – motoneiges ou autoneiges	<input type="checkbox"/> VO – véhicules-outils ou tracteurs de ferme
<input type="checkbox"/> AB – autobus ou minibus	<input type="checkbox"/> RE – remorques de 1300 kg ou plus	VT – véhicules tout-terrain (VTT) de 600 kg ou moins
CY – cyclomoteurs ou véhicules à trois roues pour le transport de personnes handicapées	NV – véhicules hors route et à circulation restreinte autre que motoneiges et véhicules tout-terrain (VTT)	

Vendez-vous des véhicules neufs dans cet établissement? Oui Non

Marques de véhicules neufs dont vous faites le commerce :

Coordonnées de l'établissement n° 2

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur (s'il y a lieu) :

Courriel (s'il y a lieu) :

Faites-vous le commerce de :

- | | | |
|---|-----|-----|
| • motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs ou machineries agricoles? | Oui | Non |
| • véhicules autres que ci-dessus dont la masse nette est de moins de 5500 kg? | Oui | Non |
| • véhicules de 5500 kg et plus? | Oui | Non |

Types de véhicules dont vous faites le commerce :

AU – véhicules de promenade de 3000 kg ou moins	<input type="checkbox"/> MC – motocyclettes	SN – souffleuses à neige qui doivent être immatriculées
CA – véhicules de promenade de plus de 3000 kg	<input type="checkbox"/> MN – motoneiges ou autoneiges	VO – véhicules-outils ou tracteurs de ferme
<input type="checkbox"/> AB – autobus ou minibus	<input type="checkbox"/> RE – remorques de 1300 kg ou plus	VT – véhicules tout-terrain (VTT) de 600 kg ou moins
CY – cyclomoteurs ou véhicules à trois roues pour le transport de personnes handicapées	NV – véhicules hors route et à circulation restreinte autre que motoneiges et véhicules tout-terrain (VTT)	

Section 4 : Information relative aux activités de commerçant de véhicules routiers (suite)

Vendez-vous des véhicules neufs dans cet établissement? Oui Non

Marques de véhicules neufs dont vous faites le commerce :

Coordonnées de l'établissement n° 3

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur (s'il y a lieu) :

Courriel (s'il y a lieu) :

Faites-vous le commerce de :

- | | | |
|---|-----|-----|
| • motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs ou machineries agricoles? | Oui | Non |
| • véhicules autres que ci-dessus dont la masse nette est de moins de 5500 kg? | Oui | Non |
| • véhicules de 5500 kg et plus? | Oui | Non |

Types de véhicules dont vous faites le commerce :

AU – véhicules de promenade de 3000 kg ou moins	<input type="checkbox"/> MC – motocyclettes	SN – souffleuses à neige qui doivent être immatriculées
CA – véhicules de promenade de plus de 3000 kg	<input type="checkbox"/> MN – motoneiges ou autoneiges	VO – véhicules-outils ou tracteurs de ferme
<input type="checkbox"/> AB – autobus ou minibus	<input type="checkbox"/> RE – remorques de 1300 kg ou plus	VT – véhicules tout-terrain (VTT) de 600 kg ou moins
CY – cyclomoteurs ou véhicules à trois roues pour le transport de personnes handicapées	NV – véhicules hors route et à circulation restreinte autre que motoneiges et véhicules tout-terrain (VTT)	

Vendez-vous des véhicules neufs dans cet établissement? Oui Non

Marques de véhicules neufs dont vous faites le commerce :

Liste de tous les autres noms sous lesquels vous faites affaire pour vos activités de commerçant de véhicules routiers :

Section 5 : Information relative aux activités de recycleurs de véhicules routiers

Inscrire l'adresse de tous les établissements que le titulaire exploite au Québec et pour lesquels un **permis de recycleurs de véhicules routiers** est demandé. S'assurer que les renseignements fournis ci-dessous sont conformes à ceux déclarés au Registraire des entreprises du Québec. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre le formulaire [Ajout/retrait d'un établissement](#).

Coordonnées de l'établissement n° 1

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur (s'il y a lieu) :

Courriel (s'il y a lieu) :

Coordonnées de l'établissement n° 2

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur (s'il y a lieu) :

Courriel (s'il y a lieu) :

Coordonnées de l'établissement n° 3

Numéro, rue, bureau :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur (s'il y a lieu) :

Courriel (s'il y a lieu) :

Liste de tous les autres noms sous lesquels vous faites affaire pour vos activités de recycleur de véhicules routiers :

Section 6 : Renseignements sur les associés ou les administrateurs

S'il y a lieu, inscrire les informations suivantes au sujet de chaque associé ou administrateur. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une annexe.

Associé ou administrateur n° 1

Prénom :		Nom :	
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :		Fonction dans l'entreprise :	
Adresse du domicile			
Numéro, rue, appartement :			
Ville :		Province :	Code postal :
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel (facultatif) :			

Associé ou administrateur n° 2

Prénom :		Nom :	
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :		Fonction dans l'entreprise :	
Adresse du domicile			
Numéro, rue, appartement :			
Ville :		Province :	Code postal :
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel (facultatif) :			

Associé ou administrateur n° 3

Prénom :		Nom :	
Date de naissance (aaaa-mm-jj) :		Fonction dans l'entreprise :	
Adresse du domicile			
Numéro, rue, appartement :			
Ville :		Province :	Code postal :
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel (facultatif) :			

Section 7 : Information et déclaration

La société (et/ou l'un de ses associés), la personne morale (et/ou l'un de ses administrateurs) ou la personne physique a-t-elle fait une faillite dont elle n'a pas été libérée?

Oui Non

Si oui, indiquez ici le nom de la ou des personnes concernées et le numéro de dossier du tribunal.

La société (et/ou l'un de ses associés), la personne morale (et/ou l'un de ses administrateurs) ou la personne physique a-t-elle été déclarée coupable :

- au cours des 3 années précédentes, d'une infraction à l'une des lois dont l'Office de la protection du consommateur doit surveiller l'application (Loi sur la protection du consommateur, Loi sur le recouvrement de certaines créances, Loi sur les agents de voyages, Loi sur les arrangements de services funéraires et de sépulture) ou à l'un de leur règlement d'application, et pour laquelle elle n'a pas obtenu le pardon?

Oui Non

- au cours des 3 années précédentes, d'un acte criminel punissable par voie de mise en accusation seulement et pour lequel elle n'a pas obtenu le pardon?

Oui Non

- au cours des 3 années précédentes, d'une infraction en vertu des articles 165 ou 166 du Code de la sécurité routière ([chapitre C-24.2](#)) et pour laquelle elle n'a pas obtenu le pardon?

Oui Non

- au cours des 5 années précédentes, d'une infraction criminelle de recel, de fraude ou de vol impliquant un véhicule routier ou ses pièces et pour laquelle elle n'a pas obtenu le pardon?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui » à l'une ou l'autre des quatre questions précédentes, indiquez ici le nom de la ou des personnes concernées, la nature de l'infraction, la date du jugement et le numéro de dossier du tribunal.

JE DÉCLARE, dans le cas d'une société ou d'une personne morale constituée en vertu des lois du Québec, qu'en date d'aujourd'hui, la société ou personne morale concernée par la présente demande s'est conformée aux dispositions relatives à la publicité légale.

Section 7 : Information et déclaration (suite)

Attestation

J'ATTESTE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces jointes ci-annexées, le cas échéant, sont véridiques et complets.

J'ATTESTE être autorisé* à signer la présente demande.

Signature : _____ Date de signature : _____

Renseignements sur le signataire

Nom du signataire autorisé (en lettres moulées) :

Date de naissance (aaaa-mm-jj) :

Numéro, rue, appartement :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur (s'il y a lieu) :

Courriel (s'il y a lieu) :

* La demande d'une personne physique doit être signée par cette personne; celle d'une société, par l'un des associés; et celle d'une personne morale, par une personne dûment autorisée, notamment par une résolution du conseil d'administration.

Le titulaire du permis doit aviser le président de l'Office de la protection du consommateur, dans un délai de 15 jours, d'un changement de nom, d'adresse, d'administrateur ou d'associé.

Commet un manquement à la loi toute personne qui fait une fausse déclaration dans une demande de permis ou de renouvellement de permis.

Plaques d'immatriculation amovibles

Pour commander des plaques d'immatriculation amovibles (plaques X), veuillez communiquer avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Vous trouverez un bon de commande dans le site Web de la SAAQ, au saaq.gouv.qc.ca.

Annexe 1 : Cautionnement

Utiliser le tableau suivant pour calculer le cautionnement requis pour chaque établissement. Additionner ensuite les cautionnements requis pour chaque établissement, puis fournir une police de cautionnement unique pour le total du cautionnement requis.

Type de commerce	Commerçant	Recycleur	Commerçant et recycleur
Recyclage		50 000 \$	
Commerce de motocyclettes, motoneiges, cyclomoteurs et machines agricoles	25 000 \$		75 000 \$
Commerce de véhicules, masse nette de moins de 5500 kg (aucun permis n'est requis pour les remorques et semi-remorques de moins de 1300 kg)	100 000 \$		150 000 \$
Commerce de véhicules, masse nette de 5500 kg et plus (y compris remorques et semi-remorques)	200 000 \$		250 000 \$

Des explications détaillées sur la façon d'établir le montant de votre cautionnement sont accessibles dans le site Web de l'Office, au opc.gouv.qc.ca/commerçant. Consultez la section [Commerçants et recycleurs de véhicules routiers](#).